

Mairie de La Calmette

Compte-rendu du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 16 février 2016

Décisions du maire prises depuis le dernier Conseil Municipal :

***Demandes de subventions** (dotations parlementaires : Sénateur FOURNIER et Député VERDIER et Préfecture du Gard dans le cadre du SPIL : Soutien à l'Investissement Public Local) pour le projet d'aménagement de la place entre les deux écoles :

Création d'un passage protégé / Création d'un passage à vitesse limitée devant l'école / Création d'une zone d'attente protégée pour les parents et enfants / Création d'un groupe scolaire unique

Montant du projet : 78 037 € HT

Délibérations du Conseil Municipal :

Nombre de conseillers

En exercice : 19 / Présents : 15 / Votes : 17

Date de la convocation : 08.02.2016

Date d'affichage : 08.02.2016

Présents : tous les membres en exercice sauf :

Absents : Lilyane CAZALET

Absents excusés : Alice VIGNAUD

Procurations : Christophe VENTURA à Colette Cazalet-Vandange, Jean-Michel TOURREAU à Florence AVIS

Secrétaire de séance : Chloé LEGAL

Autorisation pour l'engagement de dépenses en section d'investissement avant le vote du budget

Rapporteur : Jack DENTEL, adjoint aux finances, expose :

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose en substance que, jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses en section d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

L'autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Montant budgétisé : dépenses d'investissement 2015 : 1 354.712 euros (opérations réelles sauf reports et hors chapitre 16 « remboursements de la dette »).

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer et d'autoriser monsieur le maire à faire application de cet article pour engager, liquider et mandater dans la limite des crédits suivants :

Chapitre	Désignation du chapitre	Montant autorisé (maximum 25%)
20	immobilisations incorporelles	2100 €
21	immobilisations corporelles	56 713 €
Total		58 813 €

Il est précisé que les crédits votés seront repris au budget primitif 2016.

Adopté à l'unanimité

. Autorisation donnée au Maire à signer les conventions de partenariat à intervenir pour l'organisation des traditions régionales entre Nîmes Métropole et les communes membres ET approbation du règlement d'intervention pour l'année 2016

Rapporteur : **Colette CAZALET-VANDANGE**, Adjointe au maire, déléguée à la culture,

Expose le projet de convention de partenariat à intervenir entre Nîmes Métropole et les communes membres pour l'organisation et le soutien logistique et financier des activités, des initiatives et des manifestations de valorisation des traditions régionales ainsi que le règlement d'intervention concernant :

- **le concours d'abrivado**, - **les « Graines de Raseteurs »**, - **les spectacles équestres**, - **la feria des pitchounes**, - **le soutien des musiques et danses traditionnelles**.

Nîmes Métropole pourra intervenir dans le règlement - des factures et des cachets des prestataires, - des frais de droits d'auteurs : SACEM, SACD, SPRE..., - des trophées et médailles.

Les communes prendront en charge notamment - l'ensemble des frais de restauration (sauf si le règlement de la manifestation précise le contraire), - les assurances nécessaires, - la sécurité des manifestations.

Adopté à l'unanimité

. Avenant n° 1 à la convention d'adhésion au service prévention des risques professionnels ET à la convention d'inspection santé et sécurité au travail avec le CDG30

Rapporteur : **Colette CAZALET-VANDANGE**, déléguée au personnel, expose :

Vu la convention d'adhésion au service Prévention des Risques Professionnels du Centre de Gestion de la fonction publique du Gard, service d'accompagnement des collectivités dans leurs actions de prévention des risques au travail, prenant fin au terme de trois ans,

Vu la convention d'inspection santé et sécurité au travail prenant fin au terme de trois ans,

Il est proposé de modifier le premier paragraphe de l'article 7 des conventions mentionnées ci-dessus ainsi que suit : La convention est prorogée jusqu'au 31 décembre 2016.

Adopté à l'unanimité

. Recrutement d'un Contrat Unique d'Insertion (droit privé)

Rapporteur : **Colette Cazalet-Vandange**, déléguée au personnel, expose :

Depuis le 1^{er} janvier 2010, le dispositif « contrat unique d'insertion » (C.U.I) est entré en vigueur. Institué par la loi du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, ce nouveau dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi, en simplifiant l'architecture des contrats aidés.

Notre commune peut donc décider d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

Ce contrat à durée déterminée est conclu pour une période de un an, renouvelable une fois.

L'Etat prend en charge entre 60% et 80 % de la rémunération correspondant au S.M.I.C et exonère les charges patronales de Sécurité Sociale. La somme restant à la charge de la commune est donc minime.

Il est proposé à l'assemblée le recrutement d'un C.U.I pour les fonctions d'agent technique à temps partiel à raison de 20 heures / semaine à compter du 14 mars 2016.

Adopté à l'unanimité

. Adhésion de nouveau membre au SMD Gard : Commune de Bagnols-sur-Cèze

Rapporteur : **Georges Henry**, conseiller municipal et délégué communal au SMD Gard (Syndicat Mixte Départemental et de gestion des cours d'eau et milieux aquatiques du Gard),

Il est donné lecture du courrier du SMD Gard en date du 20 janvier 2016 par lequel le Président demande à l'assemblée de se prononcer sur l'adhésion de la commune de Bagnols-sur-Cèze.

Adopté à l'unanimité

Consultation possible des documents en mairie

Le maire,

Jacques BOLLÈGUE